

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-deux septembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni en session extraordinaire sous la présidence de M. Flamand, Maire (convocation du 15 septembre 2022).

Etaients présents : MM Mmes Flamand, Mercier, Rochard, Pourrier, Chilarski, Mauroy.

Etait excusé : M. Bocquillon.

Etait absent : M. Woods.

Secrétaire : Mme Pourrier.

EPICERIE VIVAL

Un retard administratif contraint Mme Carol Piponnier à reprendre le fonds de commerce Vival plus tard que prévu. Il convient donc de modifier la délibération du 14 Juin 2022.

Le conseil municipal modifie la date d'effet, à savoir à compter du 20 Septembre 2022.

ESTHETICIENNE

Les travaux au 10 place Henri Barbusse sont pratiquement terminés. Madame Céline Ray pourra bientôt ouvrir son salon d'esthétique. Les travaux d'accessibilité seront exécutés par Centre Voirie.

Le bail commercial sera établi par l'office notarial de Lurcy-Lévis

POINTS SUR LES TRAVAUX

Logements Aquarium

Les travaux prévus sont terminés.

La VMC présente un dysfonctionnement. Il existe un problème d'étanchéité sur la gaine principale et un problème de débit d'air.

Voirie

Les travaux de la route des Bordeliers ont été exécutés.

Les fossés seront faits en septembre.

Elagage des tilleuls

L'entreprise Chopin procèdera à l'élagage des tilleuls avant mi-octobre.

Eclairage public

Eglise : l'éclairage public derrière l'église (parking) restera allumé jusqu'à 21h30 même en semaine

Celui du monument aux morts sera activé uniquement aux quelques jours précédant les cérémonies commémoratives.

2 puissances différentes avaient été installées en test sur les lampadaires devant la mairie. La puissance de 35 w a été validée.

Passerelle

Monsieur le Maire va reprendre contact avec les services préfectoraux.

Chaufferie bois

Le bilan thermique de la mairie est à faire avant de poursuivre le projet.

Amendes de police

Un rendez-vous avait été demandé avec les services de l'UTT pour examiner le problème de stationnement et de circulation faubourg de Lorette. Aucune suite n'ayant été donnée, une relance sera faite auprès de l'UTT de Cérilly.

Divers

Le chauffage et l'éclairage extérieur de la salle polyvalente sera programmé depuis le secrétariat de mairie ou depuis une tablette mise à disposition des responsables des états des lieux.
Le robinet du cimetière n'est toujours pas installé.

PROJETS 2023

Revitalisation du centre-bourg

Différentes réunions avec les bureaux d'études sont programmées afin d'avancer sur les projets à envisager sur un terme de 3 ans.

Travaux à l'église

Cabinet médical

Co-working

COMMERCES AMBULANTS

Le conseil municipal revoit à la baisse le tarif facturé aux commerces ambulants pour l'utilisation de prises électriques.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la boucherie ambulante Domaine de la Vauvre ne vient plus depuis fin août.

Dans le cadre du RCVCB, il faudrait voir s'il serait possible d'installer une borne pour voitures et vélos électriques et un compteur forain pour accueillir des commerçants ambulants place de l'église.

RAPPORT SIVOM

Le conseil municipal a pu prendre connaissance du
Aucune observation particulière n'est formulée concernant le rapport annuel 2021 concernant le service public de l'eau potable du Sivom Nord-Allier.

DECISIONS MODIFICATIVES

FPIC

Les montants du FPIC (fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) étant désormais connus, le conseil municipal décide d'inscrire la somme de 1 008 euros (mille huit euros) à l'article 739223 en dépenses de fonctionnement et à l'article 73223 en recettes de fonctionnement.

Salon d'esthétique

Des travaux et études non prévus au moment du vote du budget ayant dû être engagés, il convient d'abonder le programme d'investissement « transformation logement place Henri Barbusse » pour un montant de 20 000 € (vingt mille euros).

CENTRE SOCIAL

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du centre social de Lurcy-Lévis concernant une augmentation de la participation des communes à compter du 1^{er} Janvier 2023.

Le conseil municipal est favorable à une augmentation de sa cotisation par habitant.

BULLETIN MUNICIPAL

Il est désormais temps de penser aux articles à insérer dans le prochain bulletin.

Un article spécial sera consacré aux diverses incivilités commises sur la commune avec si possible leurs chiffrages.

Une réunion est programmée le 05 octobre.

ASSOCIATION DES AIDES-MENAGERES

Mme Mercier, déléguée auprès de l'association des aides ménagères de Pouzy-Mésangy, informe que cette association, tout comme les petites structures de ce genre, sont amenées à disparaître et à être regroupées. Le gouvernement a décidé d'une réorganisation des services (SAAD, SIAD, SPASAD) en service autonomie à compter du décret à venir au plus tard fin juin 2023. Toutefois, les agents devraient rester en place et continuer à exercer sur leur territoire actuel.

L'association a deux ans pour se conformer à cette nouvelle organisation.

REPAS CCAS

Le repas du CCAS aura lieu vendredi 25 Novembre midi si un minimum de 50 personnes sont présentes. Des bons d'achat auprès des commerçants du Veudre d'un montant de 20 euros seront remis aux personnes qui ne se rendront pas au repas.

FEU D'ARTIFICE

Le feu d'artifice a été reporté trois années de suite en raison du covid puis de la sécheresse.

Notre fournisseur propose de répartir la somme du feu prévu en 2022 sur 1, 2, 3 4 ou 5 ans ou de facturer 50 % du montant prévu en 2022.

Au vu des sécheresses successives et dans l'incertitude de pouvoir tirer le feu d'artifice l'été 2023, le conseil municipal accepte de payer 50 % du feu 2022 et de ne pas programmer cette activité pour 2023.

MNT

Un représentant de la Mutuelle Nationale Territoriale a présenté à Monsieur le Maire les contrats prévoyance et santé pour lesquels les collectivités seront contraintes de participer à court terme.

Un rendez-vous individuel de chaque agent est programmé le 29 novembre afin de leur présenter ces contrats.

Ce même organisme propose la vente de défibrillateur, obligation pour les communes de s'en équiper.

M57

La commune s'est portée volontaire pour mettre en pratique la nouvelle nomenclature comptable M57 à compter du 1^{er} Janvier 2023.

Les élus devront se prononcer sur la mise en œuvre d'amortissements ou pas.

Une réunion d'information aura lieu le 20 octobre à Rocles.

CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

Les maires doivent désigner un correspondant incendie et secours.

Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant incendie et secours peut, sous l'autorité du maire :

- participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;
- concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Il informe périodiquement le conseil municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence.

Monsieur Régis CHILARSKI se porte volontaire. Monsieur le Maire prend acte.

DIVERS

. Les panneaux du chemin des bouchures sont posés (à l'exception de 2 vers la passerelle).

. Des dépôts sauvages ont été signalés. Mme Mauroy remet en mairie un memento à destination des maires intitulé « agir contre les dépôts sauvages », document à disposition de tous les élus intéressés.

. M. Chilarski remet le document relatif à la réglementation des cimetières suite à la réunion organisée par le groupe Elabor. Ce document est consultable en mairie par tous les élus.

Intervention de Mme Mauroy :

Madame Mauroy propose d'organiser un temps d'accueil pour les nouveaux arrivants et d'inviter la population à une visite de l'immeuble 6 place Henri Barbusse afin d'échanger sur le projet de co-working fin 2022-début 2023.